



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

SECTION FEMININES

Procès Verbal du 15 décembre 2020

Réunion en visio conférence le mercredi 09/12/2020 après-midi en présence de :
Mme KUBIAK – Mme CORNUS – Mr SUBTIL

Tableau récapitulatif de l'état des lieux au 09/12/2019 au regard de l'art. 4
« OBLIGATIONS » du règlement des compétitions.

Caractéristiques à valider (R1F/R2F) SAISON 2020.21				
R1F =	Référent avec un CFF3		Au moins une équipe jeune F U12/19	Au moins 12 joueuses en FA
R2F =	Référent avec un module sénior		Au moins une équipe jeune F U12/19	Au moins 12 joueuses en FA

FC ST CYPRIEN	580858	R1	OK	U15F	6
FC POLLESTRES	538526	R1	OK	U15F / U18F	3
O ALES C	503029	R1	OK	U13F/U15F/U18F	26
FF BASSIN CARCASSONNAIS	781263	R1	OK	U13F/15F/18F	16
AS LATTES	520344	R1	OK	U13F/15F	9
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ	781262	R1	Pas en Règle	U15F/U18F	12
STADE BALARUCOIS	520109	R1	OK	U13F/U15F	7
TOULOUSE FC	524391	R1	OK	U13F – U15F – U19F	27
TOULOUSE METROPOLE FC	581893	R1	OK	U13F/U15F/U18F	14
US RAMONVILLE	514895	R1	OK	0	0
FC CRITOURIEN	536143	R1	OK	U13F/U15F/U18F	18

ASSOCIATION SPORTIVE PORTET CARREFOUR RECEBEDOU	508645	R1	OK	U18F	0
AUCH FOOTBALL	541854	R1	OK	U15F/U18F	7
CASTELSARRASIN GANDALOU FC	527193	R1	OK	U13F/U15F/U18F	10
FC DRUELLE	531494	R1	OK	U15F	12
RODEZ AVEYRON 2	505909	R1	OK	U15F/U18F	22
MONTAUBAN 2	514451	R1	OK	U13F/U15F/U18F	21
US LEGUEVIN	514449	R1	Pas en Règle	0	6

NOM CLUB	N° AFFILIATION	NIVEAU	Référent avec un module sénior	licence	Equipes engagées U12 - U19	LICENCES FOOT ANIMATION
COLOMIERS	554286	R2	Ok	1455313660	U13 - U15 - U18	23
ESCALQUENS / FC DES COTEAUX	550350	R2	Pas en Règle	1896523232	U13 - U15 - U18	18
FC EAUNES LABARTHE	547304	R2	Ok	2543620814	U13 - U15	31
ESMN	581025	R2	Pas en Règle	1800449912	U13 - U15 - U18	6
STE CHRISTIE / FONTENILLES	553760	R2	OK	1811421963	U13 - U15 - U18	10 et 31
SOUES CIGOGNES	511334	R2	Pas en Règle	1866524069	0	5
TOULOUSE FC 2	524391	R2	OK	2543275987	U13 - U15 - U18	27
ASPTT ALBI 2	542059	R2	OK	2543758946	U15 - U18	15
US NOZACOISE	552062	R2	Pas en Règle	1806527937	0	0
AV.O. DE BOZOULS	519088	R2	Pas en Règle	1839747239	0	0
CASTELSARRASIN GANDALOU FC 2	527193	R2	OK	1810403173	U13 - U15 - U18	10
GAILLACOIS US	551482	R2	OK	1839740988	0	0
LAFRANCAISE / CONFL. / MOLI	505989	R2	Pas en Règle	2544073321	0	3
MONTAUBAN 3	514451	R2	Pas en Règle	1839736827	U13 - U15 - U18	21
ST BEUCAIRE 30	551488	R2	OK	1415316836	U13 - U15 - U18	8

FC CANET ROUSSILLON	550123	R2	OK	1726238515	U13 - U15 - U19	9
FA JACOU CLAPIERS	582757	R2	Pas en Règle	1420308060	U13 - U15 - U18	13
FC MILHAUD	580998	R2	Pas en Règle	2500554591	U15	5
FU NARBONNE	540547	R2	OK	1839755365	U13 - U15 - U18	16
PERPIGNAN ESP FEM. 2	781262	R2	forfait général			
FC SETE 34	500095	R2	OK	2544033097	U13 - U15	11
GC UCHAUD	517866	R2	Pas en Règle	1485311588	0	3

Règlements du Championnat Féminin

Championnat Régional 1

Pour pouvoir participer au championnat de R1, les clubs doivent remplir les conditions fixées par la FFF. En cas d'infraction, une amende de 200 € sera infligée, accompagnée d'un retrait de 3 points au classement final.

1 - ÉDUCATEURS :

Les clubs participant aux championnats sont tenus d'utiliser les éducateurs suivants :

Une éducatrice ou éducateur titulaire du CFF3. Elle ou il doit être licencié (e) au club et être présent (e) sur le banc de touche et la FMI en cette qualité. Chaque club devra communiquer à la commission de gestion des compétitions le nom prénom et diplôme de la personne avant le début de la compétition.

2 – ÉQUIPE U12 / U19 :

Les clubs doivent avoir au moins une équipe évoluant en catégorie U12 à U19 en championnat national, de ligue ou district.

3 – FOOT D'ANIMATION :

Les clubs doivent avoir au moins 12 joueuses pratiquant en football d'animation U6 à U11.

Nota : Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre de la saison en cours à chaque club et le constat définitif du respect est arrêté le 30 avril de ladite saison.

Le club de R1 qui ne répond pas aux critères ne peut participer à la phase d'accession nationale.

Championnat Régional 2

Pour pouvoir participer au championnat de R2, les clubs doivent remplir les conditions fixées par la ligue. En cas d'infraction, une amende de 100 € sera infligée.

1 – ÉDUCATEURS :

Les clubs participant aux championnats sont tenus d'utiliser les éducateurs suivants :

Une éducatrice ou éducateur titulaire du module U19/SENIORS. Elle ou il doit être licencié (e) au club et être présent (e) sur le banc de touche et la FMI en cette qualité. Chaque club devra communiquer à la commission de gestion des compétitions le nom prénom et diplôme de la personne avant le début de la compétition.

2 – **ÉQUIPE U12 / U19** :

Les clubs doivent avoir au moins une équipe évoluant en catégorie U12 à U19 en championnat national, de ligue ou district.

3 – **FOOT D'ANIMATION** :

Les clubs doivent avoir au moins 12 joueuses pratiquant en football d'animation U6 à U11.

Nota : Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre de la saison en cours à chaque club et le constat définitif du respect des critères est arrêté le 30 avril de ladite saison.

Le club de R2 qui ne répond pas à ces critères ne peut pas accéder en R1.

A l'attention des clubs :

- le référent enregistré dans footclub pour les équipes R1 et R2 doit être obligatoirement présent sur le banc lors des matchs, **désigné comme entraîneur principal et avoir une licence d'éducateur.**
- Les clubs ne connaissant pas la procédure pour désigner un éducateur et/ou qui auraient en responsabilité une autre équipe sur le bordereau DE DEMANDE DE LICENCE (Éducateur ou Animateur),
- Les clubs qui ont désigné l'éducateur à une autre équipe sur le bordereau de DEMANDE DE LICENCE (Technique Régional), doivent passer un avenant dans Foot2000 onglet Éducateur – Avenant – Avenant de modification afin de corriger la bonne équipe entraînée.

Nous vous conseillons de contacter Christelle PANSANEL au service technique de la ligue Occitanie en charge du dossier afin qu'une manipulation soit faite sur Foot2000 et que le club scanne à nouveau le bordereau avec la bonne équipe :

Christelle.pansanel@occitanie.fff.fr

04.67.15.95.31

La secrétaire de séance
Christie CORNUS

Le Président de séance
Didier SUBTIL